



PARTENARIAT

SSA et CNMSS : coopération renforcée

Mis en ligne le **jeudi 19 novembre 2020**

Le 21 octobre 2020, la directrice centrale du SSA et le directeur de la CNMSS ont signé un contrat-cadre régissant les modalités de gouvernance du partenariat, pour les 5 années à venir.



Le Service de santé des armées (SSA) et la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) évoluent dans un double environnement « défense » et « santé publique » avec pour ambition commune de préserver la santé des militaires et de leurs familles, en les accompagnant tout au long de leur parcours de santé.



Les grandes orientations de la stratégie santé de défense 2018-2022, cadre de la politique de santé du SSA et celles de la convention d'objectifs et de gestion 2019-2023 de la CNMSS visent ainsi à conforter la qualité de la protection médico-sociale du militaire et de sa famille.

C'est dans ce contexte général, marqué par des contraintes de démographie médicale et la persistance de contraintes médico-économiques, que les deux partenaires ont souhaité renouveler leurs engagements réciproques dans un contrat-cadre succédant à l'accord-cadre conclu en 2011.

Ce partenariat renforcé doit permettre d'identifier de nouveaux champs de coopération et de valoriser les synergies au service de la communauté militaire, et plus largement, au bénéfice de tous les patients civils et militaires, accueillis au sein des structures du SSA.

Les domaines de coopération retenus s'articulent autour des 5 axes prioritaires suivants :

- > la coopération épidémiologique ;
- > la coopération en matière de prévention et de promotion de la santé ;
- > la coopération médico-économique ;
- > la coopération informatique ;
- > la coopération relative aux parcours de soins des militaires.

